



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](/NOUS-CONTACTER) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/)  [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](/USER)



Protection des sources des journalistes : encore un effort !

CFDT:Journalistes déplore que le projet de loi sur la protection des sources des journalistes ait été retiré du débat qui devait débiter, ce jeudi 16 janvier, à l'Assemblée nationale. Ce texte apparaît en effet un élément indispensable pour faire progresser la liberté de la presse dans notre pays, après des années de poursuites, de perquisitions et d'écoutes téléphoniques illégales.

Ce retrait de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale est d'autant plus dommageable qu'après la proposition encourageante de Christiane Taubira, Garde des Sceaux, une large consultation avait été mise en place à l'instigation de la rapporteure du projet de loi, Marie-Anne Chapdelaine. Pour sa part, la CFDT Journalistes s'y était largement impliquée en rencontrant la rapporteure, ainsi que l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale comme du Sénat.

Suite à de larges consultations que la CFDT:Journalistes salue, le projet gouvernemental a été précisé et amélioré. Au sortir de son examen par la Commission des lois de l'Assemblée, il reste néanmoins des éléments que CFDT:Journalistes souhaite voir progresser notablement.

CFDT:Journalistes rappelle cinq points importants :

1. L'élargissement de l'assiette des bénéficiaires, qui au-delà des journalistes professionnels (en carte ou non), permette d'intégrer tous les collaborateurs des rédactions. Cela devrait être ajouté dans le texte concernant la visite des établissements de privation de liberté en compagnie de parlementaires ;

2. Une stricte limitation des possibilités d'entraves à la protection des sources aux seuls cas relevant de la criminalité. Les autres motifs invoqués, qu'il s'agisse d'atteinte aux personnes privées et aux intérêts de l'Etat devant être exclus ;
3. En cas de perquisition autorisée par le juge de la détention et des libertés, l'obligation de la présence d'un représentant de la profession (membre de la rédaction et/ou de sa direction, représentant du personnel : DP, CE, CHSCT..., ou représentant syndical), comme cela se fait lors des perquisitions dans les cabinets d'avocats avec la présence du bâtonnier ;
4. La possibilité pour les personnes mises en cause de contester la décision du juge et ensuite d'ester en justice pour réparation du préjudice subi ;
5. L'inclusion des établissements psychiatriques au nombre des lieux de privation de liberté que les membres des rédactions pourront visiter en compagnie des parlementaires. Sur ce terrain, l'ensemble des lieux de privation de liberté devrait pouvoir faire l'objet, par ailleurs, de reportages, en dehors de la présence des parlementaires.

CFDT:Journalistes poursuivra ses contacts avec les parlementaires des deux assemblées et contribuera à la mobilisation unitaire de la profession.

Paris, le 13 janvier 2014

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)